

00 B196

AUDIT SUD-EST

2463

Greffe

SOCIÉTÉ ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE, DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE
AU CAPITAL DE 640.000 EUROS

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

15 SEP. 2005

Filiale :
SEFCO S.A.
5, avenue de Verdun
26000 VALENCE

C'PRO GROUPE

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.120.000 Euros

**Siège social : Z.I. Briffaut Est
Route de Chabeuil
26000 VALENCE**

R.C.S. ROMANS B 430 355 495

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SARL EN SAS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SAS

Mesdames et Messieurs les Associés

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts en date du 25 mars 2000 et en application de l'article L.223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de votre société est la suivante.

Le chiffre d'affaires au 30 mars 2005 est en progression : il s'élève à 10.883.667 Euros contre 10.485.335 Euros au 31 mars 2004.

Le bénéfice net s'établit à 1.212.730 Euros contre un bénéfice de 994.106 Euros au 30 mars 2004, soit une augmentation de 22%.

Les capitaux propres s'élèvent à 4.427.988 Euros, niveau qui permet une trésorerie positive s'élevant au 30 mars 2005 à 668.470 Euros.

Votre société comporte dans son actif immobilisé les titres des sociétés suivantes :

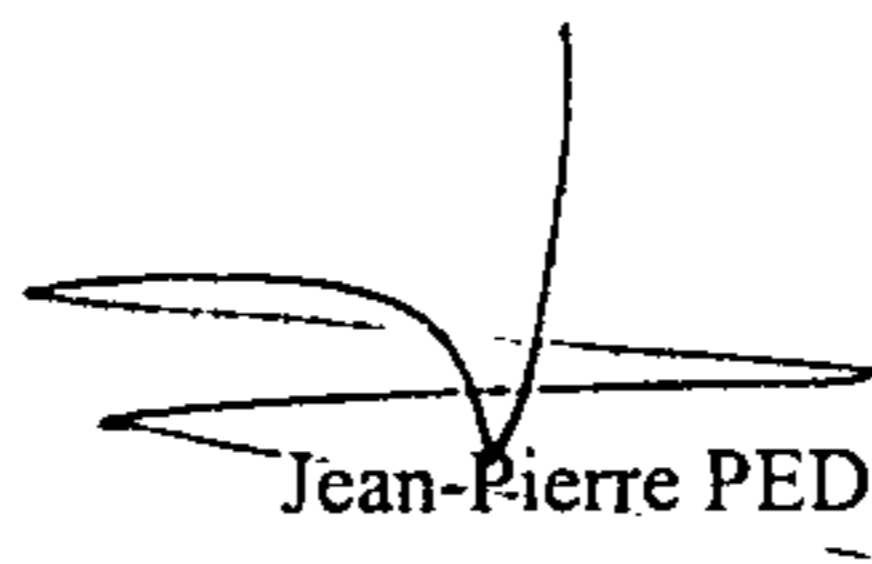
- C'PRO	1.387.418 Euros
- C'PRO ISERE	550.340 Euros
- C'PRO DOMENJOZ	335.388 Euros
- RP INFORMATIQUE	1.238.688 Euros

J'ai examiné la situation financière de ces sociétés.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

J'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Valence, le 10 septembre 2005
Le Commissaire aux Comptes



Jean-Pierre PEDRENO